

Durant la période estivale, vous avez donc peut-être été en contact avec le virus et développé la maladie sans le savoir. Dans ce contexte, un dépistage est recommandé pour tout professionnel de santé dans les cas suivants :

- avec des symptômes évocateurs de COVID-19
- identifié comme personne contact d'un cas de COVID-19
- ayant participé à un rassemblement de nombreuses personnes (repas de famille, mariages, festivals, concerts, funérailles, etc.)
- au retour d'une zone à risque : séjour à l'étranger ou à Mayotte ou en Guyane ou dans un autre lieu, y compris en métropole, dans lequel la circulation du virus est élevée (foyer épidémique (cluster) ou incidence anormalement élevée)
- revenant de congés quelle que soit la zone de villégiature, s'il prend en charge des patients fragilisés : immunodéprimés, insuffisants respiratoires, sujets âgés.

Faites-vous tester !

